

Avec l'Europe, quel avenir pour l'agriculture et les territoires de montagne ?

PAC et pastoralisme

Concilier procédures et ambitions

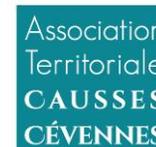
Amaury SOUCHON (Chambre d'Agriculture Lozère)

Blandine JOUVE (Chambre d'Agriculture Lozère)

Emmanuelle GENEVET (Chambre d'Agriculture Occitanie)



Association d'Appui au Programme de Développement Rural de la Lozère



PAC ET PASTORALISME CONCILIER PROCÉDURES ET AMBITIONS

- Les fondements de la PAC
- Les grands principes de la PAC
- Les impacts et conséquences à l'échelle des exploitations



LES FONDEMENTS DE LA PAC

1962 : Mise en œuvre de la PAC

- Accroître la productivité de l'agriculture
- Stabiliser les marchés
- Garantir la sécurité des approvisionnements
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs.
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole

1971 : Modernisation et structuration des exploitations (plan Mansholt)

1975 : Équité entre agriculteurs (ICHN)

1984 : Mise en place des quotas (limitation de la production)

1992 : Protection de l'environnement (MAE) et mise en place des aides directes (prix garantis ⇒ aides directes)

1999 : Elargissement de l'Europe et Soutien au développement rural

2003 : Montant des aides déconnecté du niveau de production (découplage) + apparition de la conditionnalité
+ renforcement du 2nd pilier (modulation des aides)

2008 : Suppression des quotas et Augmentation des enveloppes allouées au développement rural

2013 : Rééquilibrage de la PAC (convergence) et création du paiement vert

AIDES PAC ≠ REVENU AGRICOLE



LES FONDEMENTS DE LA PAC

1^{er} pilier (85%)

Soutien couplé (facultatif et activé)

ABA, ABL, AO, AC, aides aux protéagineux...

15 %

Paiement de base "DPB" (ex-DPU)

Aide à l'hectare pour les agriculteurs actifs

49 % ⇒ 34 %

Paiement jeunes agriculteurs

1 %

Paiement redistributif (facultatif et activé)

Majoration des aides sur les 52 premiers ha

5 % ⇒ 20 %

Paiement vert

Sous condition de respect de certaines règles

30 %

2nd pilier (15%)

piloté dans le cadre PDRR, en tenant compte des mesures cadrées au niveau national (ICHN, Installation, MAEC...) et des mesures régionales (PCAÉ...)

Indemnité compensatrice de Handicaps Naturels

Aides au démarrage des jeunes agriculteurs

Aides aux investissements agricoles et forestiers

30 %

Mesures agri-environnementales

Soutien agriculture biologique

5 %

Soutien au développement local dont le LEADER

Autres aides



1^{ER} PILIER PAC

SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET RÉÉQUILIBRAGE

- Convergence
- Admissibilité



CONVERGENCE

Inscrite dans le rééquilibrage dans le cadre de la réforme de la PAC 2013

Objectif : harmonisation du montant des aides découplées surfaciques, entre états membres et agriculteurs

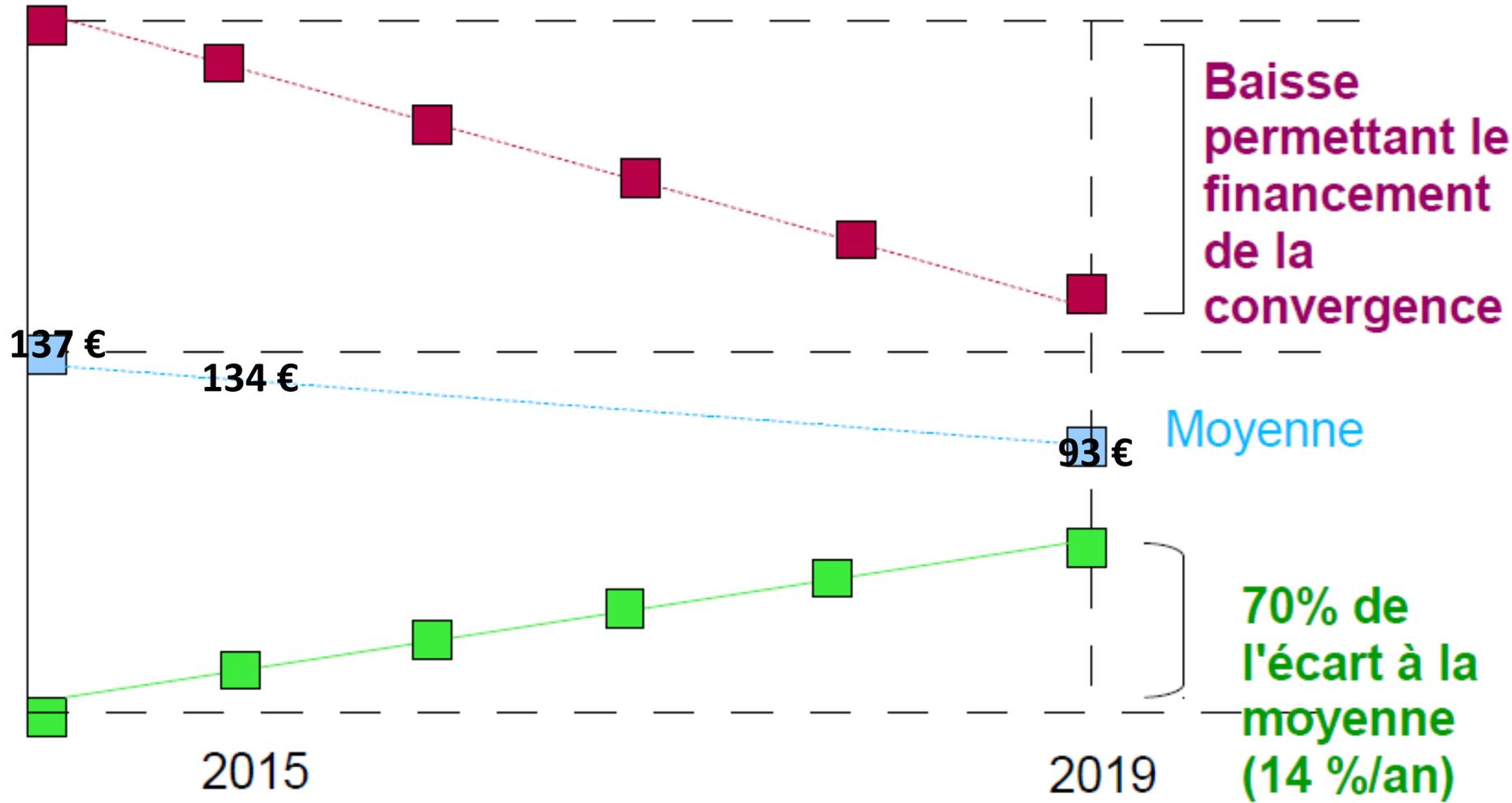
Abandon des références historiques (en nombre et en valeur)

Constitution d'une nouvelle référence en 2015 en nombre

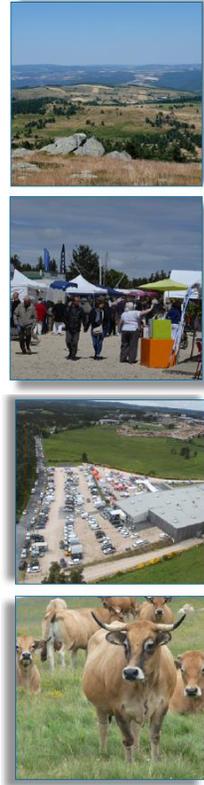
Progressivité : en partant d'une valeur initiale qui doit converger vers la moyenne nationale
Objectif : combler 70 % de l'écart à la hausse en 2019 et 30 % à la baisse maximum



CONVERGENCE DES DPB



⇒ Rééquilibrage en faveur de l'élevage



ADMISSIBILITÉ

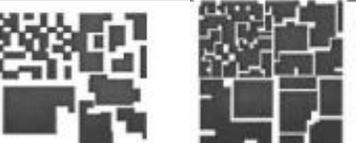
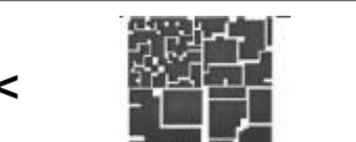
Tous les hectares n'activent pas le même montant d'aide

Admissibilité s'analysant au regard de la ressource consommable

- Herbe
- Ligneux consommables
 - Liste d'espèces non consommables (buis, fougère, houx)
 - Pour les autres espèces : prise en compte de l'accessibilité (hauteur et pénétrabilité)
- Fruits dans certaines situations



ADMISSIBILITÉ

% de recouvrement du consommable (herbe+ ligneux comestibles)	% de recouvrement du <u>non</u> <u>consommable</u> (éléments non admissibles < 10 ares)		% des surfaces admissibles retenu
90%-100%	0 à 10%		100%
70 à 90%	10 à 30%		80%
50 à 70%	30 à 50%		60%
20 à 50%	50 à 80%		35%
0 à 20%	80 à 100%		0%





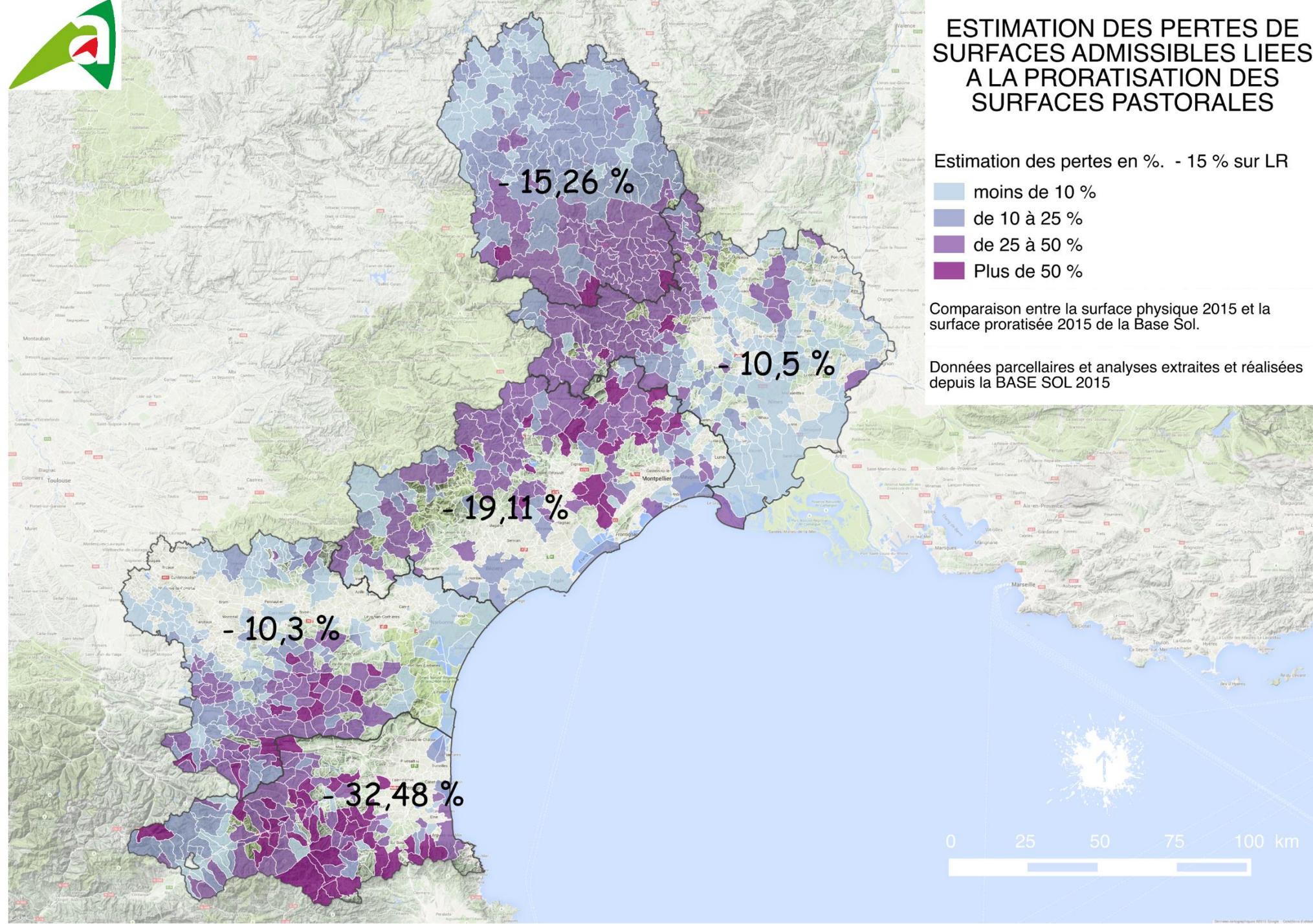
ESTIMATION DES PERTES DE SURFACES ADMISSIBLES LIÉES A LA PRORATISATION DES SURFACES PASTORALES

Estimation des pertes en %. - 15 % sur LR

- moins de 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Plus de 50 %

Comparaison entre la surface physique 2015 et la surface proratisée 2015 de la Base Sol.

Données parcellaires et analyses extraites et réalisées depuis la BASE SOL 2015



VERDISSEMENT DES AIDES

Conditionnalité

Mise en application en 2005

Objectif : Soumettre le versement des aides au respect de 19 directives et règlements en lien avec 5 domaines :

- Bien-être animal,
- Santé en production animale
- Santé en production végétale,
- **Bonnes conditions agricoles et environnementales**
- **Environnement**

Réponse aux attentes de la société

Garantir une agriculture plus durable



VERDISSEMENT DES AIDES

Paiement vert

Paiement direct aux agriculteurs pour rémunérer des actions spécifiques en faveur de l'environnement

« Il impose le respect par un grand nombre d'exploitants de mesures similaires, contribuant par leur effort de masse globale à améliorer la performance environnementale de l'agriculture en termes de biodiversité, de protection de la ressource en eau et de lutte contre le changement climatique. »

3 règles à respecter :

Maintien du ratio de pâturage permanent : préserver la valeur écologique des surfaces en herbe depuis plus de 5 ans et préserver les prairies et parcours dits sensibles

Maintien des Surfaces d'Intérêt Ecologique : maintenir sur les terres arables une certaine proportion d'éléments à forte valeur environnementale

Diversité des assolements : améliorer la gestion de la matière organique et de la structure des sols, ainsi qu'à atténuer les effets sur le sol et la biodiversité d'un système de monoculture



ADMISSIBILITÉ, CONVERGENCE ET VERDISSEMENT

Questionnements

- Vers des parcours mieux entretenus ?
- Vers une intensification des surfaces faciles à entretenir et un abandon des autres ?
- Quelle reconnaissance des chênaies et des châtaigneraies hors élevage ovin et caprin et hors zone UNESCO ou AOC Pélardon ?
- Maintien du rythme de la convergence ?
- Quelles adaptations possibles aux changements climatiques ?
- Raccourcissement des assolements : effet positif ou négatif sur l'environnement ?



2ND PILIER : HANDICAP ET ENVIRONNEMENT

Focus sur 2 thématiques :

Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN)

Politique Agro-Environnementale



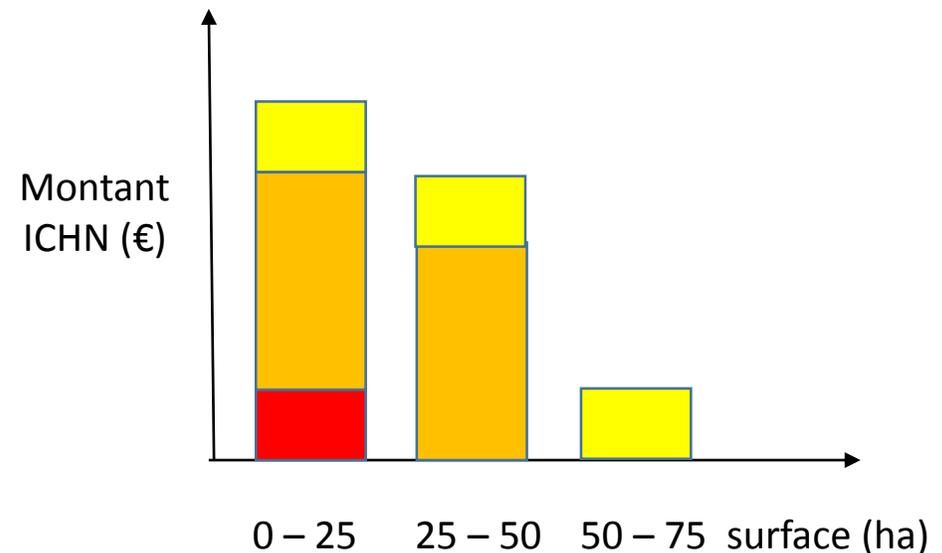
INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)

Objectifs :

- Maintenir des exploitations agricoles en zone défavorisée menacée par la déprise avec une gradation de l'indemnité en fonction du handicap
- Contribuer à une répartition de l'activité sur le territoire avec un maillage dense d'exploitation
- Préserver l'espace naturel
- Promouvoir des modes d'exploitation durable (au travers des plages de chargement de pâturage)

Evolution récente :

- Revalorisation par l'intégration d'une partie de la PHAE et passage de 50 ha à 75 ha
- Eligibilité des surfaces s'appuyant sur l'admissibilité
- Suppression des conditions d'âge mais mise en place d'un chargement hivernal



POLITIQUE AGRO-ENVIRONNEMENTALE

Objectifs :

Accompagner financièrement un changement de pratiques favorables à différents enjeux environnementaux :

- Eau (réduction des pollutions...),
- Biodiversité (conservation des habitats naturels...),
- Zones humides,
- Défense de la Forêt Contre les Incendies (jusqu'en 2014),
- Herbe (lutte contre la fermeture des milieux...)

Forte densité de sites Natura 2000
en zone de montagne



POLITIQUE AGRO-ENVIRONNEMENTALE

Evolution récente :

- Mise en œuvre de MAEC Système avec la mise en place de contraintes à l'échelle de l'exploitation
- Intégration de la contractualisation des MAEC dans des projets agri-environnementaux (multi-enjeux et sur de grands territoires)



ICHN ET MAEC

Questionnements

ICHN

- Surfaces prises en compte pour l'activation de cette aide (surface admissible)
- Condition d'âge et menace sur la transmission des exploitations
- Seuil de chargement minimal à adapter pour prendre en compte les exploitations les plus extensives

MAEC

- Quelle ambition pour la prise en compte de l'environnement ?
- Choix entre une politique "élitiste" ou d'accompagnement de masse ?
- Vers une évolution des pratiques volontaire ou contrainte ?
- Gestion de la programmation : problème de continuité dans les démarches de sensibilisation

